

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 7 septembre 2021.**

### **Présents :**

- M René Jeanjean maire de Meyrueis.
- MM Christian Albaric, Maurice Duny, Patrick Porhet adjoints.
- Mmes Christiane Jeanjean, Valérie Pauby. Conseillères municipales,
- MM Cédric Chaptal, Frédéric Fécé, M David Herrard, Bernard Rieu conseillers municipaux,
- Mme Mirène Duny. Secrétaire Générale.

**Excusés :** Mme Stella Robert (pouvoir à Maurice Duny), M Tanguy Bessède (pouvoir à Bernard Rieu), M Christiane Causse (pouvoir à Frédéric Fécé).

**Absents :** Mme Marie-Suzanne Evesque, M Alexis Charron.

Secrétaire : Christiane Jeanjean.

**Début du Conseil Municipal : 18 heures à la salle des fêtes.**

### **I. Convention avec ENEDIS pour servitude sur les sections de Salvinsac et de la Citerne.**

Cette Convention concerne la pose d'une canalisation souterraine sur des parcelles desdites sections.

*La convention est adoptée à l'unanimité.*

### **II. ONF : certification PEFC-Gestion forestière durable.**

- L'adhésion au PEFC (programme européen des forêts certifiées) permet de garantir la gestion durable de la forêt, de participer à la politique locale et nationale de la forêt et de favoriser la commercialisation des bois coupés.

*L'adhésion au PEFC est adoptée à l'unanimité.*

- Vente de bois de parcelles de Ferrussac.

*A l'unanimité le Conseil Municipal autorise l'ONF à vendre du bois de parcelles de Ferrussac.*

- Les chemins d'accès sont difficilement praticables pour les grumiers, Il y a nécessité de les réaménager. Les travaux sont financés conjointement par la Commune, les propriétaires privés et l'ONF.

*Le Conseil valide à l'unanimité la part à payer par la Commune.*

### **III. Echange de parcelles avec la famille André.**

La famille André propose d'échanger la parcelle D 1340 (dont elle est propriétaire), d'une superficie de 194 m<sup>2</sup>, avec le chemin situé entre les parcelles D 127 et D 1174 (propriété de la commune), d'une superficie de 42 m<sup>2</sup>.

Concernant les frais de mutation et de bornage, le Conseil propose de demander un devis préalable et de partager les frais entre les 2 parties (50-50). Dans le cas où cette proposition ne serait pas acceptée, l'échange des deux parcelles devra être réexaminé.

*Après délibération, le Conseil Municipal valide les deux propositions.*

#### **IV. Personnel.**

- **Augmentation de la durée du temps de travail de Laurence Séquier.**

Cette année le nombre d'élèves de maternelle dans la classe commune avec les CP ayant fortement augmenté, il a été nécessaire d'affecter dans cette classe une personne faisant fonction d'ATSEM toutes les matinées. Laurence qui côtoie déjà les enfants a accepté cette fonction.

En conséquence, le temps de travail hebdomadaire annualisé de Laurence Séquier à l'école publique Guilhem Adhémar passe de 18 h15 mn à 26 h.

*Le Conseil valide l'augmentation du temps de travail de Laurence Séquier.*

- **Point AVSP (agent de surveillance voie publique).**

Nicolas Ladet a pris ses fonctions d'ASVP. Il n'abandonne pas ses autres fonctions. Il sera présent le mercredi matin et certaines autres heures, en tenue, pour cette nouvelle fonction.

A noter que la zone bleue qui est active jusqu'à fin septembre a joué son rôle et a permis d'avoir des places disponibles devant les hôtels et sur le quai Sully.

Courant octobre, une réunion avec les professionnels sera organisée pour faire le point.

#### **V. Groupement forestier de Campis : subvention exceptionnelle.**

Ce groupement de 49 ha comprend 2 propriétaires (qui ont 7 parts chacun) et la Commune (qui a 35 parts) ; soit un total de 49 parts.

Faisant suite à la chute d'un arbre sur une ligne à haute tension en 2019, Enedis a envoyé une facture de 6900 €. En octobre 2019, le Maire a convoqué une AG à l'issue de laquelle a été nommé un gérant. Cette désignation n'a pas été déclarée, la facture n'a pas été payée d'où frais d'huissier et majorations, les taxes foncières n'ont pas été payées depuis 2019 (environ 2700 € par an). Bilan : la banque a bloqué les comptes et la dette s'élève à plus de 14 000 €. A cela s'ajouteront les taxes foncières de 2021 soit une dette d'environ 20 000 €.

Afin de débloquer la situation, M le Maire a convoqué une AG fin août. A l'issue de cette AG, M le Maire a été désigné gérant. La déclaration est faite au Tribunal de Commerce.

Le but est de conserver le groupement et pour cela il faut abonder pour apurer les comptes : côté compte courant, il y a un déficit de 900 €, en positif : 300 € d'actions et 12 000 € de parts sociales, soit 14 100 € en positif.

Afin de débloquer la situation, M le Maire demande une subvention de 20 000 € afin d'apurer les comptes. Cette action permettra de demander à la banque le versement des 14 100 €. La Commune (qui doit les 5/7 des taxes d'habitations des années précédentes) se remboursera sur les 14100 € et ne perdra rien.

*Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le versement d'une subvention de 20 000 € au Groupement forestier de Campis.*

Quelques remarques :

- Les taxes foncières semblent chères. Il y a lieu de demander une réévaluation (le groupement est considéré comme une entreprise)
- Il y a lieu de prendre une assurance.
- Il y a nécessité de signer une convention de passage avec ENEDIS (responsabilité de la ligne, élagage aux frais d'ENEDIS.)
- Une coupe devrait être vendue prochainement.
- A terme, il peut être judicieux de dissoudre le groupement forestier, ce qui implique que la Commune rachète les parts des 2 propriétaires.

## **VI. Travaux.**

- **Accessibilité mairie.**

Les travaux commenceront début octobre et concernent les salles du bas. Ils vont durer 10 mois et débiteront par la partie extension. Les bureaux de deux étages ne seront pas impactés mais il y aura obligation de fermer la mairie quand l'entreprise percera pour réunir l'extension et l'ancien bâtiment.

Quelques places de parking seront réservées à l'entreprise présente. Les réunions de chantier ix.

- **Travaux de la rue du pont de Mars.**

Les réseaux eaux et assainissement sont du ressort de la COMCOM à l'exception des eaux pluviales qui dépendent de la commune. Les travaux commenceront courant octobre.

## **VII. Centre aéré « les petits cailloux ».**

Une convention devra être rédigée afin de préciser la mise à disposition de l'école.

## **VIII. Visite du château de Roquedols.**

Une demi-journée « portes ouvertes château de Roquedols est proposée en octobre.

## **IX. Sujets ajoutés en début de conseil.**

- **Mise en place d'un délégué chargé de l'animation et de l'évènementiel.**

M le Maire propose que M Bernard Rieu soit nommé délégué chargé de l'animation et de l'évènementiel et qu'une subvention lui soit versée, laquelle sera déduite des indemnités du Maire et de ses adjoints. Elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

*Le Conseil valide à l'unanimité la mise en place d'un délégué chargé de l'animation et de l'évènementiel et le versement d'une subvention prise sur les indemnités du Maire et des adjoints.*

- **Médecine préventive par le Centre de Gestion.**

Pour information le Centre de Gestion gère la médecine préventive du personnel municipal.

- **Loyer du camping de la Pègue.**

*Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'annuler tous les loyers de l'année 2021, aucun groupe n'ayant utilisé le camping.*

- **Avenant pour le chantier de la Plaine.**

Pour information, le montant des travaux supplémentaires, l'enlèvement du bois, augmentent la facture de 4251 €. L'intervention d'un expert-géomètre est prévu. Il est indispensable pour la mise à jour du cadastre. La haie va être replantée.

- **Convention CAUE.**

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) a été sollicité dans le cadre du projet « les petites villes de demain » et a signé une convention générale avec la commune. Les premiers projets évoqués dans ce cadre sont le pumtrack, l'aménagement de 3 appartements au-dessus de l'office de tourisme, le revêtement de certaines rues de la vieille ville, le bruit à la cantine et la gestion du radon à l'école.

Il propose de signer une convention plus spécifique qui permet d'avoir une étude plus approfondie des projets pour un montant de 800 €.

*Le Conseil valide la signature de cette convention pour un montant de 800 €.*

- **Vente du local de la rue de la ville.**

Une demande d'achat du local situé rue de la ville qui a abrité en dernier une épicerie portugaise a été proposée. Ce local a changé de destination 4 fois en 5 ans.

*Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la vente de ce local. Il sera vendu au prix fixé par les domaines.*